

RÉSOLUTION CIB2025-03

SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LES INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES ET LA PRÉSERVATION DU SECRET PROFESSIONNEL DE L'AVOCAT

XXXIX EME CONGRÈS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BARREAUX DE TRADITION JURIDIQUE COMMUNE (CIB)

La Conférence Internationale des Barreaux de tradition juridique commune, réunie à Lomé, Togo pour son 39^{ème} Congrès du 3 au 6 décembre 2025 ;

CONSTATE que la corruption, les infractions économiques et financières, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme constituent des menaces majeures pesant sur la sécurité internationale, fragilisant les institutions publiques et aggravant l'instabilité dans de nombreuses régions du monde ;

RAPPELLE que, dans un contexte marqué par la multiplication des conflits armés, par l'expansion de réseaux terroristes et par l'insécurité croissante, la lutte contre ces phénomènes criminels constitue une priorité absolue pour les États et pour la communauté internationale ;

SOULIGNE que la profession d'avocat, en raison de son rôle essentiel dans la vie économique, sociale et judiciaire, peut être exposée à des tentatives d'instrumentalisation par des acteurs engagés dans des activités illicites, ce qui impose aux avocats une vigilance professionnelle particulièrement élevée ;

AFFIRME toutefois que cette vigilance renforcée doit toujours s'exercer sous le contrôle des barreaux, dans le strict respect du secret professionnel, pierre angulaire de l'État de droit et condition indispensable à la confiance entre l'avocat et son client ;

INSISTE sur la nécessité de préserver un juste équilibre entre les impératifs de lutte contre la criminalité financière et terroriste, d'une part, et les garanties institutionnelles protégeant l'indépendance de l'avocat, d'autre part, équilibre sans lequel la justice perdrat sa légitimité et son efficacité ;

RÉAFFIRME le rôle central du **bâtonnier**, dont l'autorité doit être renforcée afin d'assurer :

- la protection du secret professionnel,
- la prévention de toute instrumentalisation de la profession,
- l'accompagnement des avocats confrontés aux obligations de vigilance,
- et la sécurité juridique nécessaire à l'exercice de la défense ;

SALUE la création d'un **diplôme universitaire spécialisé**, soutenu par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), destiné à renforcer les capacités des avocats en matière de lutte contre la corruption, les infractions économiques et financières, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, formation stratégique pour relever les défis contemporains ;

ENCOURAGE l'ensemble des barreaux membres à promouvoir cette formation et la formation des avocats dans ces domaines, à développer des outils pédagogiques adaptés et à renforcer la culture de prévention et de conformité au sein de la profession ;

RÉITÈRE l'impératif de la protection de l'avocat, de son indépendance et de sa déontologie qui demeure essentielle au bon fonctionnement d'une justice indépendante.